

N° 2124. CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉGLEMENTATION  
DE LA CHASSE À LA BALEINE. SIGNÉE À WASHINGTON LE 2 DÉ-  
CEMBRE 1946<sup>1</sup>

---

RETRAIT de la Convention telle qu'elle a été modifiée par le Protocole du 19 novembre 1956<sup>2</sup>

*Notification donnée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique le :*

24 décembre 1969

PAYS-BAS

(Avec effet à compter du 30 juin 1970.)

*La déclaration certifiée a été enregistrée par les États-Unis d'Amérique le 1<sup>er</sup> septembre 1970.*

---

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 161 p. 73; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 2 à 6 et 8, ainsi que l'annexe A des volumes 675, 690, 723 et 726.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 338, p. 367.